

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00105

Numéro SIREN : 828 111 757

Nom ou dénomination : 2B-TP

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2020 sous le numéro de dépôt 779

Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/779

Déposant :

Nom/dénomination : 2B-TP

Forme juridique :

N° SIREN : 828 111 757

N° gestion : 2017 B 00105

2B-TP
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 190 RUE GUILLAUME CAILHAU
ZAE LANNOLIER II
11000 CARCASSONNE
RCS CARCASSONNE 828 111 757

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 FEVRIER 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 93 524,16 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **93 524,16 euros**

Affectation du résultat

- Sur le compte « Autres Réserves » 3 524,16 €
Qui s'élèvera ainsi au montant de 4 828,17 euros.
Soit une somme distribuable de 90 000,00 euros.

A titre de **distribution de dividendes** : 90 000,00 euros
Soit 90,00 euros par action.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Les associés déclarent être informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 90 00,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Adr

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Distribution de réserves le 3 juin 2019 :

40 000,00 €, soit 40,00 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 février 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

***Le Président
Monsieur Guillaume BRU***



2B-TP
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 190 RUE GUILLAUME CAILHAU
ZAE LANNOLIER II
11000 CARCASSONNE
RCS CARCASSONNE 828 111 757

PROCURATION

Je soussigné

Monsieur Guillaume BRU,
Président de la société 2B-TP,

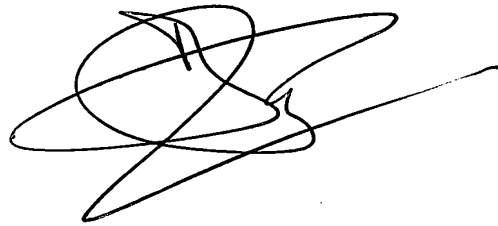
Donne par les présentes pouvoir à la SARL MARTIGNOLE HUZE Associés, 1 rond-point de Flotis -31240 SAINT JEAN, de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de CARCASSONNE tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société, ainsi que toute déclaration au Registre des bénéficiaires effectifs,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à

Le

Guillaume Bru
24/08/2020
Le Président
Monsieur Guillaume BRU



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2B-TP</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>190 rue Guillaume Cailhau 11000 CARCASSONNE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>17</u>					
Numéro SIRET* <u>8 2 8 1 1 1 7 5 7 0 0 0 1 3</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le <u>30/09/2019</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	2 228	AC	2 228	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	120	AG	74	45
		Fonds commercial (1)	AH	10 500	AI		10 500
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	78 668	AS	31 133	47 535
		Autres immobilisations corporelles	AT	53 042	AU	21 377	31 664
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	12 020	CV		12 020
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	3 446	BI		3 446
	TOTAL (II)		BJ	160 026	BK	54 814	105 212
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	5 752	BM		5 752
		En cours de production de biens	BN	9 405	BO		9 405
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	172 532	BY		172 532
		Autres créances (3)	BZ	21 783	CA		21 783
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	156 547	CG		156 547
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 955	CI		5 955	
	TOTAL (III)	CJ	371 977	CK		371 977	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	532 004	IA	54 814	477 189	
Renvois : (1) Dont droit au bailli :	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Copie certifiée conforme

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2B-TP		Néant <input type="checkbox"/> *			
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA			10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB					
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC					
	Réserve légale (3)	DD			1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			1 304		
	Report à nouveau	DH					
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			93 524		
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK					
	TOTAL (I)					DL	105 828
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
	TOTAL (II)					DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ					
	TOTAL (III)					DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			147 707		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			16 327		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			91 088		
	Dettes fiscales et sociales	DY			93 515		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
	Autres dettes	EA			22 722		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB					
TOTAL (IV)					EC	371 361	
Ecarts de conversion passif* (V)					ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	477 189	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB					
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC				
		Écart de réévaluation libre	ID				
		Réserve de réévaluation (1976)	IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF					
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			257 098		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2B-TP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 477 190 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 93 524 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/01/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 036 euros a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Règles et méthodes comptables



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	927 055		927 055
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	927 055		927 055

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	2 229			2 229
- Fonds commercial	10 500			10 500
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	120			120
Immobilisations incorporelles	12 849			12 849
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	95 008	13 611	29 950	78 669
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	35 129	27 475	13 000	49 604
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 856	1 583		3 439
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	131 992	42 669	42 950	131 712
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	6 010	6 010		12 020
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 390	57		3 447
Immobilisations financières	9 400	6 067		15 467
ACTIF IMMOBILISE	154 241	48 736	42 950	160 027

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		42 669	6 067	48 736
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		42 669	6 067	48 736
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		42 950		42 950
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		42 950		42 950

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	30/09/2019
Éléments achetés	10 500
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	10 500

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	2 229			2 229
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	49	25		74
Immobilisations incorporelles	2 278	25		2 303
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 093	21 886	9 845	31 134
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	10 951	10 866	1 546	20 272
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	548	559		1 106
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	30 591	33 310	11 390	52 511
ACTIF IMMOBILISE	32 869	33 335	11 390	54 814

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 203 719 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 447		3 447
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	172 533	172 533	
Autres	21 783	21 783	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 956	5 956	
Total	203 719	200 272	3 447
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 371 362 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	147 708	33 444	114 264	
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 089	91 089		
Dettes fiscales et sociales	93 515	93 515		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	39 050	39 050		
Produits constatés d'avance				
Total	371 362	257 098	114 264	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	52 325			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	51 306			
(**) Dont envers les associés	16 327			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 16 327 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	638
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	254
Etat – autres charges à payer	1 548
Clients – RRR à accorder	2 386
Divers – charges à payer	337
Total	5 163

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 956		
Total	5 956		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.